Montréal, le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ **SOUS TOUTES RÉSERVES**

À : (Nom du propriétaire)

(Adresse du propriétaire)

(Ville), Québec

(Code postal)

De : (Nom du locataire)

(Adresse du locataire)

Montréal, Québec

(Code postal)

**Objet: Mise en demeure**

Monsieur/Madame/À qui de droit,

Vous êtes propriétaire du logement que j’occupe au \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Montréal,

La présente est pour vous informer de plusieurs situations que je juge intolérables et qui nuisent à la jouissance paisible de mon logement. (donnez des précisions, dates et heures des visites, raison, fréquences… )

Vous comprendrez que ces visites doivent être effectuées avec diligence et respect de ma propriété. Vous n’êtes pas sans savoir que l’article 5 et 8 de la *Charte québécoise des droits et libertés de la personne* affirme que « ***toute personne a droit au respect de sa vie privée*** » et que « ***nul ne peut pénétrer chez autrui ni y prendre quoi que ce soit sans son consentement »***. Cela veut dire que personne, ni même le propriétaire, ne peut entrer chez son locataire, sans son consentement.

De plus, selon l’article 1931 du *Code civil du Québec* «  ***Le locateur est tenu, à moins d'une urgence, de donner au locataire un préavis de 24 heures de son intention de vérifier l'état du logement, d'y effectuer des travaux ou de le faire visiter par un acquéreur éventuel****. »*

C’est pour cette raison que je ne tolèrerai plus d’être harcelée de quelconque façon que ce soit. Ainsi, voici quelques conditions que je considère raisonnables : (indiquez les conditions désirées)

Vous êtes donc, par la présente, mise en demeure de cesser ces dits comportements immédiatement. À défaut, je me réserve le droit d’entreprendre contre vous les recours nécessaires devant au Tribunal administratif du logement ou la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.

Veuillez agir en conséquence.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

(Nom du locataire)